

LIMALONGES

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 FEVRIER 2015

Le deux février deux mil quinze, les membres du conseil municipal de la commune de Limalonges, se sont réunis à 20 heures 00 dans la salle de réunion de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2015

Présents : Messieurs et Mesdames : Machet Annette, Biraud Alain, Meunier Magaly, Bousser Albert, Grimaud Marie-Thérèse, Léoment Nathalie, Nicolas Cluseau, Fombelle Morgan, Moraud Franck, Deschamps Valérie, Bouyer Nadia, Hauwaert Gaëlle

Absents excusés : Fouché Sylvie, Bonnisseau Denis

Absents : Airault-Mounier Stéphanie

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse Grimaud

La séance étant déclarée ouverte, Madame le Maire donne lecture du Procès-Verbal précédent qui est adopté. Elle donne ensuite l'ordre du jour.

Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor

Le conseil municipal, par 11 voix contre et 1 abstention, a décidé de ne pas allouer d'indemnité au comptable du Trésor Public pour l'exercice 2014.

Budget : prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Le maire rappelle au conseil municipal que préalablement au vote du budget primitif 2015, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2014.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement imprévues et urgentes, le conseil municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent, soit :

Montant budgétisé dépenses d'investissement 2014 hors emprunts : 444 131.61 €. Conformément aux textes applicables, il est donc proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 111 032.90 € (25% x 444 131.61)

Madame le maire demande au conseil qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2014 et ce avant le vote du budget primitif de l'exercice 2015.

Vœux du maire - bilan

Le conseil municipal, à l'unanimité, déplore la prestation du restaurant « les trois fleurs » de Limalonges, qui a servi des toasts de moyenne qualité et dont la présentation n'était pas satisfaisante.

Le conseil municipal décide tout de même de payer la facture de 500 € aux trois fleurs, mais ne renouvellera pas l'opération pour l'année prochaine (début 2016).

Location maison des écoles au 12 rue du stade

Le maire fait part de deux dossiers de demandes de location.

Après délibération, le conseil municipal favorisant les familles avec des enfants, décide de louer le logement à Monsieur Martin Leny et sa famille (2 enfants qui seront scolarisés à Limalonges) à compter du 1^{er} mars 2015.

Le montant du loyer est fixé à 356 €

Le conseil municipal autorise le maire à signer le bail avec Monsieur Martin.

Contrat Place Net

La commune est envahie de taupes, notamment dans le cimetière, sur le stade et sur le terrain de la salle socioculturelle.

Le conseil municipal décide donc de faire intervenir l'entreprise Place Net représentée par Jérôme Pin et d'accepter son devis de 780 € TTC pour 1 an à compter du 1^{er} mars 2015.

Le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat avec Place Net.

Emplacement Pizzaiolo

Monsieur Simon Forgemoux souhaite se placer aux Maisons-Blanches avec son camion de pizza à emporter tous les mercredis de 17 h à 22 h.

Le conseil municipal autorise Monsieur Formegoux à stationner gratuitement sur la place des Maisons-Blanches et autorise Madame le maire à signer la convention avec Monsieur Forgemoux.

Travaux et devis

Elagage commune :	Jean-Guy Raffoux : 3 600 €	refusé
	Sarl Jean-Paul : 3 456 €	accepté
Local EDF :	A.Biraud : 7 774.56 €	accepté
	V. Charruyer : 8 041.35 €	refusé
Muret du square :	A.Biraud : 1 650.22 €	accepté
	V.Charruyer 1 731.63 €	refusé

Alain Biraud est sorti de la salle lors du vote des devis qui le concernaient.

** Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes
**POUR L'ACHAT DE GAZ NATUREL ET D'ELECTRICITE ET DE PRESTATIONS LIEES A
L'OPTIMISATION ET A L'EFFICACITE DES CONSOMMATIONS D'ENERGIES
DONT LE SIEDS EST LE COORDONNATEUR****

Le Conseil Municipal de Limalonges

Vu le Code de l'Energie et notamment ses articles L.445-4 et L.337-9,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Acte Constitutif approuvé par le SIEDS lors de son Comité Syndical du 24 novembre 2014,

Considérant que la commune de Limalonges a des besoins en matière de :

- acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité.
- prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Considérant que le SIEDS a constitué un groupement de commandes, pour les personnes morales de droit public et de droit privé, dont il est le coordonnateur pour l'acheminement et la fourniture de gaz naturel et d'électricité et services associés à la fourniture de ces énergies, ainsi que les prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies

Considérant que la commune de Limalonges au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Au vu de ces éléments et sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal :

Décide de l'adhésion de la commune au groupement de commande pour la préparation et la passation de ses accords-cadres et marchés portant sur :

- acheminement et de fourniture d'électricité et services associés à la fourniture d'électricité ;
- prestations liées à l'optimisation et à l'efficacité des consommations d'énergies.

Autorise Madame le maire à notifier au SIEDS l'adhésion de la commune au groupement dont l'Acte constitutif est joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

S'engage à communiquer au coordonnateur la nature et l'étendue de ses besoins en vue de la passation des marchés, accords-cadres et marchés subséquents lancés par le groupement ;

S'engage à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents conclus dans le cadre du groupement,

S'engage à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

Préparation budgétaire

1. Taux d'imposition 2015 : réfléchir sur une éventuelle augmentation des taux
2. Investissement et travaux à prévoir : la commission se réunira le lundi 23 février à 14 h à la mairie.

Elections départementales

Bureau de vote pour les scrutins des 22 et 29 mars (voir tableau en annexe)

Divers

1. Lecture d'une lettre de Albert Lepasant sur le refus du don à la commune du four à tuiles de M.Michelet. La commune va voir avec la communauté de communes et la commission « petit patrimoine » s'il peut y avoir des possibilités de projet.
2. Il est demandé à chaque conseiller de « repérer » les personnes seules et vulnérables autour d'elle et à chacun de veiller à ces personnes.
3. Visite de l'EHPAD : 20 mars à 16 h 30
4. Planning des réunions prochaines : 9 et 30 mars, 20 avril, 18 mai et 29 juin
5. Préparation du bulletin municipal : 13 avril à 20 h

BUREAU DE VOTE

Pour le scrutin des 22 et 29 mars 2015

	22 mars	29 mars
De 8 h à 12 h	Annette Machet Nadia Bouyer Nicolas Cluseau	Alain Biraud Nathalie Léoment Nadia Bouyer
De 12 h à 15 h	Magali Meunier Franck Moraud Gaëlle Hauwaert	Franck Moraud Morgan Fombelle Annette Machet
De 15 h à 18 h	Alain Biraud Valérie Deschamps Marie-Thérèse Grimaud	Albert Bousser Denis Bonnisseau Sylvie Fouché